

Suresnes, 17 décembre 2024

## Publication sur les conventions réglementées

Un pacte d'actionnaires en date du 16 décembre 2024 a été conclu en présence de la société Unibel (la « Société ») entre les actionnaires des familles Fiévet et Sauvin et de la famille Dufort, agissant de concert.

Objet : (i) assurer la stabilité du contrôle et/ou de l'actionnariat de la Société et de son groupe par les parties, (ii) préserver le caractère familial et favoriser la transmission aux générations futures, (iii) organiser et encadrer la liquidité de la participation des parties au capital de la Société ; et (iv) veiller au respect des intérêts stratégiques et patrimoniaux des parties.

### Personnes intéressées :

Monsieur Antoine Fiévet, Membre du Directoire d'Unibel ;  
Monsieur Florian Sauvin, Président du Conseil de surveillance d'Unibel ;  
Monsieur Thomas Sauvin, membre du Conseil de surveillance d'Unibel ;  
Madame Marion Sauvin, membre du Conseil de surveillance d'Unibel ;  
Madame Valentine Fievet, membre du Conseil de surveillance d'Unibel ;  
Monsieur Laurent Fievet, membre du Conseil de surveillance d'Unibel ;

Et

Monsieur Eric de Poncins, Président du Directoire d'Unibel ;

### Intérêt de la convention :

Permettre la préservation du caractère familial de l'actionnariat de la Société, l'encadrement de la liquidité pour leurs titres et la volonté de retirer la Société de la cotation sur Euronext Paris.

Le Conseil de surveillance de la Société a autorisé la conclusion de cette convention lors de sa réunion du 16 décembre 2024, conformément aux dispositions de l'article L.225-86 du Code de commerce.

UNIBEL